



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 28 septembre 2017

### L'Union sociale pour l'habitat, le groupe Caisse des Dépôts et l'Assurance retraite ont remis le prix « Hlm, partenaires des âgés »

L'Union sociale pour l'habitat, les Caisses de retraite, la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse des Dépôts ont primé 4 lauréats à l'occasion de la troisième édition du concours « Hlm, partenaires des âgés ». La remise des trophées s'est déroulée à Strasbourg, jeudi 28 septembre 2017, lors du 78<sup>e</sup> Congrès du Mouvement Hlm.

Ce prix récompense les bailleurs sociaux qui se sont distingués par des actions et des réalisations remarquables en faveur des âgés, dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement, du développement des nouvelles technologies et de la lutte contre l'isolement.

Les lauréats sont pour chaque catégorie :

- **Catégorie « Adaptation de l'offre locative existante et développement d'une offre de logements répondant aux besoins liés au vieillissement »** - Habitats regroupés, programmes intergénérationnels : **Le Foyer Rémois pour le Clos des Carrelles** à Mardeuil (51) : un programme mixte composé de vingt logements destinés à des personnes âgées, six logements familiaux et une salle commune dont l'animation est assurée grâce à l'engagement financier de la commune. Des partenariats avec les commerçants locaux ont été également noués.

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros la meilleure réalisation d'habitats regroupés et/ou de logements intergénérationnels, dans laquelle ont été pris en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement.*

- **Catégorie « Les NTIC et la domotique » : Pluralis** pour son référentiel « **logements adaptés** » incluant des équipements domotiques. À l'appui des retours d'expériences menées au cœur du nouveau quartier « Grenoble - Presqu'île », une réflexion a été menée en 2013 afin de faire évoluer le référentiel pour répondre à différents types de situation (personnes âgées, handicap ponctuel ou temporaire et handicap permanent).

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros les actions engagées par les candidats dans les différents domaines du numérique pour répondre aux besoins liés au vieillissement de leurs locataires.*

- **Catégorie « Lien social et repérage des fragilités » : Le Groupe des Chalets** pour la mise en place d'**ateliers collectifs de prévention dédiés aux seniors** occupant cinq résidences intergénérationnelles, les « Chalets seniors », dans la région toulousaine. En lien avec les caisses de retraite et le Gérontopôle de Toulouse, 26 ateliers ont été organisés depuis 2016 (mémoire, équilibre, informatique, arts créatifs) permettant de repérer diverses situations de fragilité et d'y apporter des réponses adaptées et personnalisées. Ce dispositif a été mis en place avec l'association Solidarité familiale, association d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile à destination des personnes âgées.

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros les actions visant à renforcer le lien social et à repérer les locataires âgés fragilisés.*

Un prix « **Coup de coeur** », gratifié d'un montant de 2 000 euros, a également été attribué par le jury à **la Société martiniquaise d'Hlm** pour la mise en place d'un espace d'informations dédié aux retraités au cœur de la Résidence La Meynard.

Le jury, composé de 13 personnes qualifiées désignées par les partenaires du prix était présidé par Michèle Delaunay, ancienne ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, Marianne Laurent, directrice des prêts et de l'habitat de la Caisse des Dépôts, Martine Déchamp, présidente de la Commission d'action sanitaire et sociale de la Cnav, et

Michèle Delaunay, ancienne Ministre, et présidente du jury, ont souligné la qualité des 51 dossiers reçus à l'occasion de cette troisième édition.

**Pour en savoir plus :** <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

**Contacts presse :**

- DGCS : Chimène Mandrin – [chimene.mandrin@social.gouv.fr](mailto:chimene.mandrin@social.gouv.fr) - Tél. : 01 40 56 82 03
- USH : Joachim Soëtard / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70 ou 07 64 57 85 66
- CNAV : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)
- Caisse des Dépôts : Françoise Duquesne – Responsable de la communication du fonds d'épargne - [francoise.duquesne@caissedesdepots.fr](mailto:francoise.duquesne@caissedesdepots.fr) – 01 58 50 68 72

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 720 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2016, plus de 92 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 14 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés.

**Pour en savoir plus :** [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

**L'Assurance retraite, la MSA et le RSI** s'engagent dans le cadre de leur convention « la Retraite pour le bien-vieillir » à développer les résidences autonomes adaptées au vieillissement, notamment en participant au financement de leur construction, de leur rénovation et de leur équipement. Les aides des trois régimes de retraite dépendent de la nature des travaux et se présentent sous la forme de subventions ou de prêts sans intérêt. En 2014 et 2015, 620 projets ont été soutenus et plus de 80 millions d'euros de prêts à taux zéro accordés pour financer les lieux de vie collectifs par an.

L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général.

La MSA est l'organisme de protection sociale obligatoire du secteur agricole.

Le RSI assure la protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités.

Pour en savoir plus : [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)

**Le groupe Caisse des Dépôts** - La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale. <http://www.caissedesdepots.fr>.

**La direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** est une direction d'administration centrale, qui coordonne et met en cohérence, dans une approche préventive et intégrée, sept politiques publiques thématiques :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, inclusion sociale et insertion des personnes en situation de précarité ;
- Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- Autonomie des personnes handicapées ;
- Autonomie des personnes âgées ;
- Politique familiale et protection de l'enfance et des personnes vulnérables ;
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes.

Et deux axes de travail transversaux :

- Financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Définition du cadre d'intervention des professionnels du travail social et de l'intervention.

[www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)